

La Seyne-sur-Mer, le 17 septembre 2013

EFFICACITE ENERGETIQUE : TERRES DU SUD HABITAT ET GDF SUEZ ENERGIES SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT



L'Office Public de l'Habitat de La Seyne-sur-Mer, en s'associant avec GDF SUEZ, fait le choix d'améliorer la performance énergétique des installations de chauffage de son patrimoine, et confirme ses engagements en matière de développement durable, d'économies d'énergie et de respect de l'environnement.

Un partenariat autour de quatre axes

Le Plan « Progrès Energie », signé entre Marc Vuillemot, Maire de la Seyne-sur-Mer et Président de Terres du Sud Habitat et Pierre Pomares, Directeur de l'agence Sud Est de GDF SUEZ Energies France a pour objet la mise en place du volet énergie de la politique de développement durable décidée par Terres du Sud Habitat. Il s'établit autour de quatre axes :

- ➔ **Maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine** (mise à disposition d'outils de mesure et d'aide à la gestion énergétique)
- ➔ **Sensibiliser les populations aux gestes éco-citoyens** (informations, séances de formation auprès des personnels et des locataires)
- ➔ **Valoriser les choix des partenaires au titre de l'exemplarité** (mise à disposition de documents valorisant les choix locaux en matière de Maîtrise de la Demande d'Energie -MDE-, organisation de conférence sur les enjeux énergétiques)
- ➔ **Contribution de GDF SUEZ pour les locataires démunis** (information sur les dispositions du Tarif Social Solidarité et sécurisation des logements)

L'objectif est d'inscrire cette action sur la durée en garantissant une évolution continue et respectant les engagements réciproques des partenaires qui associeront leurs compétences et expertises dans les domaines retenus.

Garder une longueur d'avance sur la législation

En France, le secteur de l'immobilier représente à lui seul **46 % de l'énergie consommée** par l'ensemble des activités, devant les transports. Il arrive en **troisième position** en termes de **production de gaz à effet de serre, avec 25% des rejets**.

Depuis **2005**, le « **Plan Climat** » fixe les orientations de la politique énergétique au niveau européen. Les objectifs, à l'**horizon 2050**, sont de **diminuer d'un facteur 4** ces émissions et de remplacer progressivement la couverture des besoins énergétiques par des **énergies renouvelables**.

Le **Grenelle de l'Environnement** impose aujourd'hui aux bailleurs sociaux de **rénover tous les logements** dont la consommation annuelle d'énergie est supérieure à 230 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré (**lettres sur étiquette énergétique allant de E à G**), pour les ramener à une consommation annuelle d'énergie à des valeurs inférieures à 150 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré (**lettres sur étiquette énergétique allant de A à C**).

Terres du sud Habitat, dans la continuité des actions en cours et grâce à son **partenariat avec GDF SUEZ Energie**, entend bien **garder l'avance** qu'il a acquise sur le calendrier de ces ajustements nécessaires.

Terres du sud Habitat, acteur engagé et reconnu en économies d'énergies

L'office public de l'habitat est engagé depuis sa création dans le développement durable et les économies d'énergie. Pour preuve, Les nouvelles résidences construites ces dernières années par Terres du Sud Habitats sont toutes aux normes BBC (Bâtiments Basse Consommation) et sont composées de matériaux durables. Environ **350** de ces logements sont équipés de dispositifs permettant la fourniture en **eau chaude d'origine solaire** grâce à la présence sur place de plusieurs dizaines de panneaux photovoltaïques.

La réhabilitation du patrimoine immobilier entrepris dans le secteur du quartier Berthe a été accompagnée d'une mise aux normes des bâtiments en termes de consommation énergétique. De nouveaux équipements de chauffage sont désormais installés et font l'objet de programmes d'entretien régulier. Les portes et fenêtres existantes ont été remplacées et l'isolation des murs a été améliorée. **Ces travaux de rénovation permettent aujourd'hui aux locataires des logements gérés par l'office de réduire jusqu'à 30% leur facture de chauffage, poste le plus important dans les charges.**

Terres du Sud Habitat prévoit également la création prochaine d'un **réseau de chaleur**. Les premiers travaux commenceront au printemps pour une **mise en service du dispositif à l'horizon 2014**. Ce système permettra de **valoriser l'énergie produite** par l'usine d'incinération grâce à la **récupération de la chaleur dégagée** par la combustion des déchets traités.

Cette chaleur sera ensuite transportée via un système de canalisation afin d'alimenter de nombreux logements en chauffage et eau chaude sanitaire. A terme, ce **système devrait permettre à termes aux locataires de bénéficier d'une économie de 50% sur le prix du kWh**.

Ces dispositifs, tout en se montrant plus respectueux de l'environnement, participent, et participeront demain encore à **l'amélioration de la qualité de vie des 25 000 habitants gérés par Terres du Sud Habitat**. C'est le « **mieux-vivre ensemble** » dont l'aménageur social, urbain et solidaire s'est fait le garant depuis sa création. L'office entend de fait démontrer que ce que l'on appelait autrefois le logement social a changé de visage et est entré dans une phase de mutation nouvelle pleine d'espoir et de promesses.

